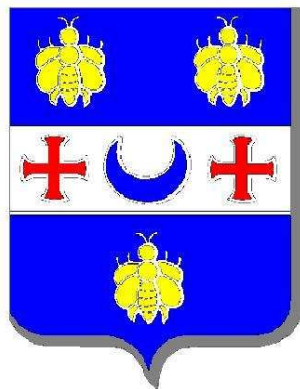




LEMUD

Bulletin d'information n°3

Avril 2009

MAIRIE DE LEMUD—1 rue du Moulin 57580 LEMUD
Permanence: Mardi et Jeudi de 18H00 à 19H00

LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens, depuis plusieurs mois le monde entier traverse une crise économique relatée tous les jours par les médias, ce qui a pour effet d'affaiblir le moral de tous. Les fonctions et missions que vous avez bien voulu me confier, ne me permettent pas de céder au malaise mondial.

Le conseil municipal et moi-même avons donc décidé d'augmenter les taxes communales. Cette décision n'a pas été facile à prendre dans le contexte de crise actuelle. Ce produit supplémentaire permettra de financer les travaux engagés en matière d'embellissement et de sécurité de notre village. Au-delà de ces divers travaux, les prévisions de réforme de l'État, notamment celle de la suppression de la taxe professionnelle, conforteront certainement notre choix.

Je compte sur votre compréhension.

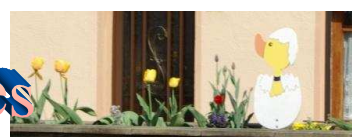
HERVE SENSER



Le plan local d'urbanisme a été adopté par le conseil municipal en tenant compte de plusieurs remarques recensées lors de l'enquête publique. Les plans corrigés sont consultables en mairie aux heures de permanence les mardis et jeudis de 18h à 19h.



Décorations de Pâques



Etat Civil

Naissance : Mathis MEURET est né le 14 janvier 2009
Manon et Mathéo MERTZ sont nés le 13 mars 2009.
Tous nos vœux de prospérité aux nouveaux nés et félicitations aux heureux parents.

Décès : Marie Eugénie KOEPEL est décédée le 5 avril 2009. Toutes nos condoléances à la famille.



SAMEDI 10 JANVIER

VOEUX 2009

Cette année, une fois de plus, la traditionnelle soirée des vœux du maire a rencontré un franc succès. Une centaine de villageois, personnalités et employés communaux se sont retrouvés autour d'un apéritif convivial.



Lors de cette manifestation, le maire et le conseil municipal ont eu le plaisir de remettre les prix des maisons fleuries et des illuminations.

Ces concours sont ouverts à tous les habitants du village sans inscription préalable.

Le premier prix des maisons fleuries a été attribué à M et Mme Guindeuil, celui des illuminations à M et Mme Guernevel.



A compter du 26 mai 2009, pour toute demande de renouvellement de Passeport, il faudra s'adresser à la mairie de Rémyilly (pour plus d'information, contacter la mairie de Lemud)

Passeport Biométrique

SIVT du Pays Messin

Dans un souci de renforcer la notoriété de notre région dans le domaine touristique, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du pays messin en partenariat avec la ville d'Amnéville organiseront le premier salon du tourisme au Congress Center à Amnéville les 13 et 14 juin prochain.

Travaux Eglise

Le conseil municipal ainsi que le Conseil de Gestion de l'Eglise remercie chaleureusement M. Eric Portenseigne pour les travaux réalisés bénévolement dans l'église de Lemud (réfection de la sacristie avec pose de carrelage).



Hiver 2008-2009

Comme vous l'avez constaté, nous sommes enfin sortis d'un hiver long et rigoureux. Malgré le froid, la neige, Christian a régulièrement déblayé les trottoirs de notre commune pour la sécurité des petits et des grands.



Du Côté de Lemud

A VOS AGENDAS
L'association
Du Côté de Lemud
organise les :

23 MAI : La fête des voisins
27 JUIN : Concert musical
28 JUIN : Brocante et vide grenier...

TAUX D'IMPOSITION 2009

Comme nous vous l'avions annoncé lors des vœux du Maire, le conseil municipal a décidé d'augmenter les différentes taxes. Depuis 7 ans, seul le taux de la part communale n'a pas progressé. Si une évolution constante de ce dernier avait été appliquée, le montant de l'imposition payé par chaque contribuable serait supérieur à celui de 2009. Et comme l'affirme notre maire, soutenu par son conseil : « *Moi, je pars du principe qu'il faut laisser l'argent dans la poche des habitants tant que la commune n'en a pas besoin. Voilà pourquoi je n'ai pas augmenté les taux pendant les sept premières années de mon mandat* ».

Nous sommes conscients que l'année 2009 risque d'être difficile pour un bon nombre d'entre nous, amplifiée par une crise financière qui dure depuis quelques mois. Cependant les engagements pris par les élus depuis plusieurs années pour l'embellissement du village doivent être honorés (Rond point ZAC des Trois Epis, rues de Lorraine, des Jardins, de la Mairie, du Stade, impasses des Vergers et des Peupliers, réfection de l'église, aménagement du garage communal, matériels divers...).

Vous trouverez ci-dessous deux tableaux :

Le premier est un comparatif qui fait ressortir le taux d'imposition de notre commune qui est inférieur aux moyennes nationales et départementales.

Le second démontre, qu'une augmentation constante du taux de la taxe d'habitation depuis 2002, aurait été plus défavorable (⇨ 123 euros).

Pour toute explication complémentaire, le maire et les adjoints sont à votre disposition aux horaires de permanence.

1

TAXES	Taux 2001 à 2008	Taux 2009	Moyenne. Nationale 2008	Moyenne. Département 2008	Plafond
HABITATION	9.21 %	11.05 %	14,57 %	13,32 %	36,43 %
FONCIER BATI	6.02 %	7.21 %	18,74 %	13 ,50 %	46,85 %
FONCIER NON BATI	32.92 %	39.50 %	44,81 %	47,30 %	118,25 %
PROFESSIONNELLE	5.21 %	6.25 %	15,87 %	NC	31,74 %

2

Exemple : Pour un couple marié 2 enfants	année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	valeur locative brute		2 339 €	2 362 €	2 385 €	2 407 €	2 443 €	2 480 €	2 524 €	2 570 €	2 616 €	2 658 €	2 724 €
	valeur locative moyenne		1 864 €	1 923 €	1 941 €	1 990 €	2 026 €	2 037 €	2 056 €	2 207 €	2 258 €	2 317 €	2 317 €

			→	→	→	↗	→	→	→	→	→	→	↗	
Progression de la taxe d'habitation part communale payée de 1999 à 2009	Évolution		0,0%	0,0%	0,0%	9,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	20,0%	Total
	taux imposition	8,38%	8,38%	8,38%	8,38%	9,21%	9,21%	9,21%	9,21%	9,21%	9,21%	9,21%	11,05%	
	cotisation	142 €	141 €	142 €	143 €	158 €	160 €	163 €	166 €	166 €	168 €	170 €	211 €	
			↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗	
En augmentant le taux de 2,55% par an de 1999 à 2009	Évolution		2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	2,55%	Total
	taux imposition	8,38%	8,59%	8,81%	9,04%	9,27%	9,50%	9,75%	10,00%	10,25%	10,51%	10,78%	11,05%	
	cotisation	142 €	145 €	149 €	154 €	159 €	165 €	172 €	180 €	184 €	192 €	199 €	212 €	

Même taux de départ

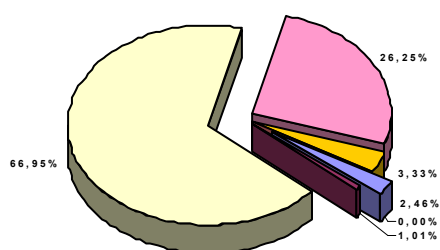
Même taux d'arrivée

Soit une différence de

⇨ 123 €

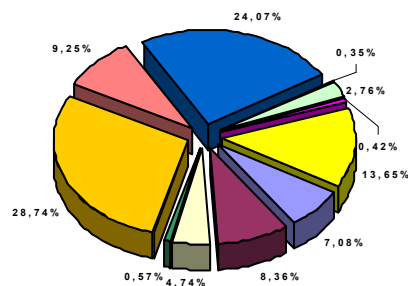
BUDGET PREVISIONNEL 2009

FONCTIONNEMENT



TOTAL RECETTES 284 600,00 €

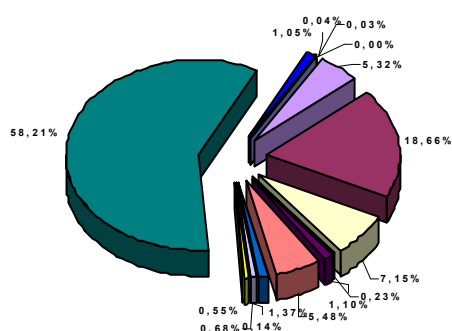
	Atténuation des charges : 7 000 € soit 2,46 %
	Ventes diverses : 2 870 € soit 1,01 %
	Impôts et taxes : 190 542 € soit 66,95 %
	Dotations et subventions : 74 702 € soit 26,25 %
	Autres produits gestion courante : 9 486 € soit 3,33 %
	Excédent de fonct. reporté : 0 € soit 0 %



TOTAL DEPENSES 284 600,00 €

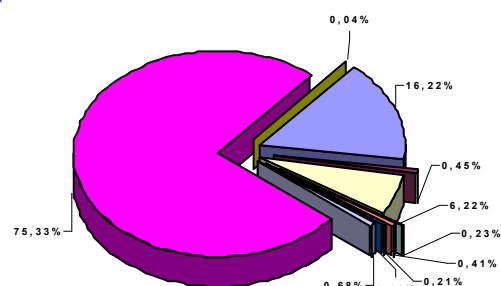
	Achats : 20 150€ soit 7,08%
	Services extérieurs : 23 800€ soit 8,36%
	Autres service extérieurs : 13 500€ soit 4,74%
	Impôts et taxes : 1 610€ soit 0,57%
	Charges de personnel : 81 800€ soit 28,74%
	Autres charges gestion courante : 26 331€ soit 9,25%
	Charges financières : 68 500€ soit 24,07%
	Charges exceptionnelles : 1 000€ soit 0,35%
	Dotations aux amortissements : 7 850€ soit 2,76%
	Atténuation de produits : 1 200€ soit 0,42%
	Virement a investissement : 38 859€ soit 13,65%

INVESTISSEMENT



TOTAL RECETTES 730150,00 €

	Excédent reporté : 0 € soit 0 %
	Virement de fonctionnement : 38 859 € soit 5,32 %
	Affectation résultat : 136 211 € soit 18,66 %
	FCTVA : 52 223 € soit 7,15 %
	Caution : 1 710 € soit 0,23 %
	réserves parlementaires : 8 000 € soit 1,1 %
	SACR : 40 000 € soit 5,48 %
	Subvention UEM : 10 000 € soit 1,37 %
	subvention France Telecom : 5 000 € soit 0,68 %
	DGE : 1 000 € soit 0,14 %
	amende police : 4 000 € soit 0,55 %
	Emprunt : 425 000 € soit 58,21 %
	Amortissement subventions : 7 648 € soit 1,05 %
	Amortissement subventions : 202 € soit 0,03 %
	Intégration voirie : 296 € soit 0,04 %



TOTAL DEPENSES 730150,00 €

	Déficit reporté 2008 : 118 448 € soit 16,22 %
	Dépenses imprévues : 3 295 € soit 0,45 %
	Emprunts : 45 400 € soit 6,22 %
	Caution : 1 710 € soit 0,23 %
	Plantations : 3 000 € soit 0,41 %
	Achat matériel : 1 500 € soit 0,21 %
	Mobilier urbain : 1 500 € soit 0,21 %
	PLU : 5 000 € soit 0,68 %
	Voirie rue du stade : 550 000 € soit 75,33 %
	Intégration voirie : 296 € soit 0,04 %



Repas des Anciens 2009

Les communes de Lemud et Ancerville ont organisé le traditionnel repas des anciens dans la salle des fêtes à Aube.

Le repas a été servi par Jacques CHAMAGNE traiteur à Cuvry, sous l'animation des STASOLS.

Merci à tous pour votre participation

Dimanche 22



Travaux rue du Stade



La tranche 1 se terminera dans quelques semaines par la réalisation des bétons désactivés sur les trottoirs et la mise en œuvre des enrobés sur la voirie. La tranche 2 qui a débutée depuis une quinzaine de jours se finira avant les grandes vacances. Ne pouvant bénéficier de la totalité des subventions, les travaux de la tranche 3 (du lotissement au stade) seront décalés en 2011.

Nous savons pertinemment que le nombre de lampadaires dans la rue du Stade suscite quelques interrogations. Nous vous informons que l'étude a été réalisée avec la participation d'un organisme spécialisé en respectant les normes en vigueur (Aucune zone d'ombre).

Le bruit et le voisinage

Il n'est pas inutile de rappeler l'arrêté préfectoral du 18 juin 1990 qui édicte un certain nombre de règles nécessaires à l'instauration d'un bon voisinage,

notamment celles concernant les travaux de bricolage ou de jardinage.

Tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses et autres engins électriques sont ainsi utilisables,

Les JOURS OUVRABLES de 8H30 à 12H00 ET DE 14H30 A 19H30

Le SAMEDI DE 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Les DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 10H00 à 12h00

Toute personne utilisant pour ses besoins professionnels, des outils susceptibles de causer une gêne au voisinage doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h, et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Il est à rappeler que les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Cette règle s'applique tant pour le bruit que pour les déjections canines (aire de jeux...)

Le 19 juillet 1870 Napoléon III déclarait la guerre au roi de Prusse. Le 6 août, les Français battent en retraite vers Metz après la perte de la bataille de Forbach-Spicheren. Dans cette retraite, les soldats survivants passèrent par... Lemud.

Les troupes arrivèrent à Rémilly le soir du 9 août 1870, entre dix-huit et dix-neuf heures après avoir parcouru trente-deux kilomètres dans la journée, depuis Grostenquin. Les bivouacs des divisions d'infanterie s'installèrent à l'entrée de Rémilly de part et d'autre de la route, mais l'artillerie de réserve et le parc du génie continuèrent jusqu'à Lemud où ils dormirent à la belle étoile car ils étaient privés de leurs tentes...

On sait peu de choses sur ce campement et sur sa localisation exacte, si ce n'est que les soldats attachèrent leurs chevaux avec les cordages de leurs canons et que dans la nuit le génie fit sauter plusieurs ponts aux alentours.

Le lendemain, 10 août, l'artillerie de réserve et le parc du génie quittent Lemud à deux heures du matin, et à la même heure, le convoi et les bagages partent de Rémilly et traversent Lemud.

Imaginez la petite population Lemudoise réveillée par le passage probablement pas silencieux des quelques 25.000 soldats du 2^{ème} corps commandé par le général Frossard, leurs fusils Chassepot en bandoulière, leurs cinq mille chevaux, leurs soixante-douze canons et dix-huit mitrailleuses, après avoir déjà passé la nuit dans le bruit des détonations ! On peut estimer que le convoi s'était déployé sur une longueur d'environ trois kilomètres, ainsi il leur aura fallu au moins une heure à la vitesse du pas pour traverser Lemud !

Après le passage des troupes françaises, on signalera encore l'incendie d'une auberge par les Prussiens à proximité de Lemud le matin du 11 août 1870, probablement sur la route de Rémilly, sans que l'on puisse la localiser avec exactitude. Le 12 août enfin, le 2^{ème} régiment de chasseurs d'Afrique exécutait enfin une reconnaissance depuis Metz jusqu'à Lemud où ils rencontrèrent un régiment de uhlans et une importante colonne d'infanterie prussienne. Dans leur retraite, ils furent suivis à huit cents mètres de distance par l'ennemi avec qui ils échangèrent plusieurs tirs.

La réserve d'artillerie, partie de Lemud, d'abord censée camper sur la colline derrière le château de Mercy-le-Haut, s'arrêtera finalement le soir entre la Haute et la Basse Bévoïe, sous le fort de Queuleu où elle restera jusqu'au 14 août. Les hommes s'engageront ce jour là dans la bataille de Borny...

A suivre...

et merci à

Jérôme MICELI



SAMEDI 21 fevrier

Carnaval 2009

L'association « Du côté de lemud » a organisé cette année pour les enfants de la commune, les festivités du carnaval.

